



Traité Békhorot

Michna 10 - Chapitre 8

אלו שאינן חוזרין ביובל:
הבכורה,
והיורש את אשתו,
והמביא את אשת אחיו,
והמתנה,
דברי רבי מאיר;
וחכמים אומרים:
מתנה כמכר.
רבי אליעזר אומר:
כלן חוזרין ביובל.
רבי יוחנן בן ברוקא אומר:
היורש את אשתו,
יחזיר לבני משפחה,
וינכה להם מן הדמים:

Et ce[sont là les gens]dont[les propriétés, contrairement à un champ ancestral], ne reviennent pas[à leurs propriétaires d'origine]au cours de l'année du Yovel : [le premier-né qui a hérité des biens de son père par droit d'aînesse[n'a pas besoin de restituer la part supplémentaire pour la redistribution entre les frères] ; et celui qui hérite[des biens de sa femme n'a pas besoin de les restituer à sa famille] ; et celui qui consomme le lévirat avec la femme de son frère[et acquiert le droit aux biens de son frère n'a pas besoin de les restituer pour les redistribuer entre les frères]. De[même], un don[de terre n'a pas besoin d'être restitué aux propriétaires originaux au cours de l'année du Yovel ; c'est]la déclaration de Rabbi Meïr. Et les Sages disent :[Le statut d'un cadeau[est]comme[celui d'une vente,[et il doit être restitué]. Rabbi Elazar dit : Toutes ces[terres]reviennent au cours de l'[année du Yovel]. Rabbi Yo'hanan ben Beroka dit : Même celui qui hérite des[biens de sa femme]doit restituer[la terre]aux membres de[la famille de son père]et doit en déduire la[valeur monétaire de la terre].



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions